



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
FUMEL
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LOT ET GARONNE
RUE RENE BONNAT TSA 90003
47013 AGEN CEDEX 9

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 885508899237079

7516-009586-0032-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 72 599 218 219
Référence de l'avis : 25 47 4076626 33

@Lucien17717

Numéro de propriétaire : 106 K00075 H

Département d'imposition : 47
LOT-ET-GARONNE

Commune d'imposition : 106
FUMEL

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 47001

KURTZ JULIEN
CHEZ M ET MME KURTZ PHILIPPE
DANTOU
47500 FUMEL

Somme à payer

254,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

che- 1032803.
du 09/2025

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP LOT ET GARONNE
RUE RENE BONNAT TSA 90003
47013 AGEN CEDEX 9
Tél : 05 53 69 19 19

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE LOT ET GARONNE
CELL FONC DEP
RUE RENE BONNAT
TSA 50008
47921 AGEN CEDEX 9
Tél : 05 53 69 19 83

* (service gratuit + coût de l'appel)

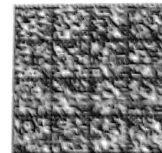
Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.